

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / M. JEAN CLAUDE FERAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Centres Sociaux - Année 2018 - 2ème répartition de crédits de fonctionnement et d'équipement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2018, conformément aux tableaux annexés au rapport pour un montant total de 414 764 €:
 - . des subventions de fonctionnement d'un montant global de 349 052 € pour l'Animation Globale et la Coordination,
 - . des subventions de fonctionnement d'un montant global de 54 000 € pour les projets spécifiques des centres sociaux,
 - . des subventions d'équipement d'un montant global de 11 712 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € la convention-type prévue à cet effet.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée